

**Division des personnels administratifs,
techniques, sociaux et de santé**

DPATSS

Affaire suivie par

Lynda AMARA

Cheffe de division

Guillaume PRIME

Chef du bureau DPATSS 1

Véronique FOREST

Chargée du recrutement et des mobilités

Tél : 01 44 62 44 94

Mél : passerelle@ac-paris.fr

12, boulevard d'Indochine

CS 40 049

75933 Paris cedex 19

Paris, le 10 novembre 2025

La rectrice de la région académique d'Île-de-France,

Rectrice de l'académie de Paris,

chancelière des universités de Paris et d'Île-de-France

A

Mesdames et Messieurs les cheffes et chefs d'établissements du second degré public

Mesdames et Messieurs les inspectrices et inspecteurs de circonscription

Mesdames et Messieurs les personnels enseignants, d'éducation et psychologues des 1^{er} et 2nd degrés publics

Circulaire n° I-DPAT-25-01532

Objet : Accueil en détachement de personnels enseignants, d'éducation et psychologue dans le corps des attachés d'administration de l'Etat à la rentrée scolaire 2026

Calendrier :

- Réunion d'information par webinaire : vendredi 28 novembre 2025
- Date limite de dépôt des candidatures : mardi 6 janvier 2026
- Phase de sélection des candidatures et auditions : Du 6 janvier 2026 au 20 février 2026
- Information de la décision aux candidates et aux candidats : le 16 mars 2026 au plus tard
- Prise de poste : 1er septembre 2026

Références :

- Relevé de décision du 10 septembre 2021 relatif au plan de requalification pluriannuel de la filière administrative au ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;
- Instruction du 28 mars 2022 relative à l'accueil en détachement de personnels enseignants, d'éducation et psychologues dans le corps des attachés d'administration de l'Etat.

Pièces jointes : Annexe 1 : formulaire de candidature pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'Etat (AAE) par la voie du détachement

La présente circulaire a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre de l'accueil en détachement de personnels enseignants, d'éducation et psychologues dans le corps des attachés d'administration de l'Etat.

I. Définition du dispositif :

Le relevé de décisions du 10 septembre 2021 portant plan de requalification pluriannuel de la filière administrative prévoit notamment la prise en compte de l'évolution des missions et des métiers de la filière administrative, la mise en

place d'un accompagnement des parcours professionnels des personnels, le renfort de leur formation initiale et continue et la requalification des emplois administratifs de 2021 à 2026.

Dans ce cadre, le plan prévoit un dispositif visant à faciliter le détachement des personnels enseignants, d'éducation et psychologues dans le corps des attachés d'administration de l'Etat et à instituer une formation dans les instituts régionaux d'administration (IRA) au moment de la prise de fonctions. Il s'inscrit dans le souci de développer la mobilité entre corps et de valoriser les compétences des personnels intéressés.

En 2025, 4 collègues ont intégré ce dispositif : 3 en établissement et 1 dans les services académiques sur des fonctions RH et budgétaires.

Pour l'année 2026, 4 possibilités de détachement dans le corps des attachés d'administration de l'Etat sont proposées par l'académie de Paris.

II. Calendrier détaillé et procédure :

Lundi 17 novembre 2025	Publication de la circulaire 2026-2027 Information I-prof sur l'organisation du webinaire et la proposition d'immersions en EPLE et services académiques du 1er décembre 2025 au 2 janvier 2026. Début du recueil des candidatures exclusivement par voie dématérialisée à : passerelle@ac-paris.fr
Mercredi 26 novembre 2025	Clôture du sondage de recueil des souhaits d'immersion
Vendredi 28 novembre 2025 12h15 à 13h30	Webinaire de présentation du dispositif passerelle
A partir du vendredi 28 novembre 2025	Réponse aux candidats sélectionnés pour les immersions
Mardi 6 janvier 2026	Date limite de réception des candidatures au dispositif passerelle pour l'année 2025-2026
Du 6 janvier au 20 février 2026	Phase de sélection des candidatures et auditions
16 mars 2026 au plus tard	Envoi des réponses aux candidats

Présentation du dispositif passerelle 2026-2027

Cette année des immersions d'une demi-journée sont proposées hors temps scolaire dans les services académiques et dans les établissements scolaires pour découvrir les métiers susceptibles d'être proposés aux candidats retenus.

Si vous êtes intéressés, vous pourrez vous inscrire au lien en veillant à préciser en commentaire votre établissement

d'exercice et vos motivations à participer aux immersions :

<https://evento.renater.fr/survey/recueil-des-souhaits-d-immersion-xe0hrd1r>

Nous appelons votre attention que nous ne prenons en compte que 3 demandes d'inscription par participant.

Webinaire à destination des personnels enseignants et d'éducation (enseignement public) candidates et candidats au détachement dans le corps des attachés d'administration de l'Etat :

- Vendredi 28 novembre 2025 de 12h15 à 13h30

- Lien de la réunion :

<https://visio->

<agents.education.fr/meeting/signin/invite/381446/creator/165849/hash/4fbcdccff71f7a649077eb23a29e2c5355110ce4>

Pour rejoindre cette conférence par téléphone, veuillez composer le : +33 1 76 47 71 01 puis saisir sur le clavier 49550 comme code PIN de la conférence, suivi de #. Appuyez sur la touche « 0 » de votre téléphone afin d'activer/désactiver votre microphone.

Programme de la réunion :

- Présentation du dispositif passerelle par la DPATSS (20 minutes)
- Témoignages de collègues entrés dans le dispositif à la rentrée 2025 (30 minutes)
- Réponse aux questions (25 minutes).

Modalités de dépôt des candidatures :

Dès publication de la circulaire, les personnels enseignants des premier et second degrés publics, d'éducation et psychologues intéressés par un détachement dans le corps des attachés d'administration de l'Etat formulent leur demande exclusivement par voie dématérialisée à l'adresse : passerelle@ac-paris.fr, jusqu'au 6 janvier 2026, délai de rigueur.

Le dossier de candidature comprend :

- Le formulaire de candidature au détachement (annexe 1 jointe à la présente circulaire) ;
- un CV ;
- une lettre de motivation mettant en évidence les compétences et les aspirations ;

Le nombre de possibilités de détachement étant contingenté et afin de respecter une bonne organisation de la procédure, merci d'adresser des dossiers complets et de respecter les délais d'envoi de votre demande.

Modalités de sélection des candidatures : du 6 janvier au 20 février 2026

- Au niveau académique : un examen attentif des dossiers des candidatures se fera auprès d'une commission présidée par le directeur des ressources humaines (DRH) ou ses représentants et sera complété par un entretien avec les candidats et les candidates dont le dossier aura été présélectionné.

- Au niveau ministériel : à l'issue de ces entretiens, les demandes de détachement sont transmises auprès de la direction générale des ressources humaines du ministère (DGRH) qui se prononce sur la liste définitive des candidatures retenues.

Tous les candidats et toutes les candidates sont informés par courriel sur leur adresse professionnelle de la suite donnée à leur demande au plus tard le 16 mars 2026.

III. Calendrier du détachement et de la formation à l'IRA :

- A compter du 25 août 2026 : affectation dans un poste pour une prise de contact avec ses interlocuteurs et découverte des missions. Durant cette période, il ou elle participe aux réunions, s'intègre dans la structure et appréhende la prérentrée et la rentrée scolaire en qualité de personnel administratif ;
- Puis départ en formation à l'IRA de son choix (Lille, Lyon, Nantes, Metz, Bastia) ; un ordre de préférence sera demandé : quatre semaines de formation entre fin septembre 2026 et octobre 2026, 3 semaines en mars 2027 puis trois semaines en mai-juin 2027.

IV. Situation administrative du candidat retenu :

- La ou le candidat retenu est détaché dans le corps des attachés d'administration de l'Etat pendant un an à compter du 1er septembre 2026 ;
- Durant l'année de détachement, elle ou il est rattaché pour sa gestion à l'académie de Paris et affecté sur un poste définitif. Elle ou il est rémunéré et géré par l'académie de Paris ;
- Durant sa formation à l'IRA, stagiaire de la formation continue, elle ou il bénéficie à ce titre de la prise en charge des frais de formation (déplacements entre le domicile et l'IRA, l'hébergement...) ;
- L'accompagnement la première année de détachement par un tuteur est assuré ;
- Durant la période de détachement, le traitement indiciaire correspondant à son classement dans le corps des attachés d'administration de l'Etat, le supplément familial de traitement (SFT), l'indemnité de résidence (IR) le cas échéant et l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFSE) au taux plancher dont assurés ;
- Trois mois avant la fin de son détachement (soit au 1^{er} juin 2027), la candidate ou le candidat détaché doit exprimer son souhait :
 - soit de ne pas renouveler son détachement ; dans ce cas, la réintégration dans ses fonctions dans son corps d'origine au 1^{er} septembre 2027 est assurée et l'affectation dans l'établissement où elle ou il exerçait ses fonctions est réalisée ;
 - soit de prolonger son détachement ; dans ce cas, le détachement est renouvelé pour une période de quatre ans ; la personne reste affectée sur le poste occupé depuis le 1^{er} septembre 2026. Au terme de cette période, l'administration examinera les demandes d'intégration éventuelles.

Outre une diffusion de la circulaire dans les lettres hebdomadaires Inform@lire pour le 1^{er} degré et dans la lettre de l'encadrement pour le 2nd degré, cette présente note a vocation à être diffusée de la manière la plus large possible.

Pour la rectrice de la région académique Ile-de-France,
Rectrice de l'académie de Paris,
Chancelière des universités de Paris et d'Ile de France,
Pour la secrétaire générale de l'enseignement scolaire
et par délégation,
le secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines


Thibaut PIERRE